N° 8 | Nov. 2015

Suisse Schweiz Svizzera
acat.ch

acatnews

Pour un monde sans torture ni peine de mort

Focus
Turquie
Page 2



Diyarbakir, entre conflit et afflux de réfugiés

2
Focus
Les droits de l'homme et la question kurde
Nouvelles de Diyarbakir

8
Campagnes
Journée des droits de l'homme
Journée mondiale contre la peine de mort

8
Documentation
La bâtarde d'Istanbul

10
Vie de l'association
Nouvelles perspectives pour l'ACAT-Suisse
Voeux de fin d'année

Editorial

« Une goutte d'eau dans le désert »

Diyarbakir, sud-est de la Turquie. Considérée par certains comme la « capitale » des Kurdes, cette ville de quelque deux millions d'habitants est aussi l'un des épicentres du violent conflit opposant la guérilla du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) avec l'armée turque. Depuis les années 1980, plus de 40'000 personnes ont été tuées. Pas une famille n'a été épargnée par cette sale guerre interne, par la disparition d'un proche ou la perte de son foyer. Une politique de la terre brûlée commise par le gouvernement turc a poussé nombre de villageois à fuir et à rejoindre les villes, devenant des réfugiés internes. De 250'000 habitants dans les années 1980, Diyarbakir en compte près de deux millions aujourd'hui. La ville représente un refuge où ces anciens déplacés se sont enracinés.

Le conflit entre l'armée turque et le PKK, après avoir connu plusieurs accalmies, n'est malheureusement pas terminé. Suite aux élections du 1er novembre, le PKK a annoncé officiellement rompre la trêve. Outre ces tensions constantes, la ville vit aussi au rythme des guerres en Irak et en Syrie. Ainsi, Diyarbakir est devenu aussi le lieu d'accueil de réfugiés fuyant notamment l'avancée de l'Etat islamique ou Daesh. Yézidis d'Irak, Kurdes et Arabes de Syrie : des milliers d'entre eux y vivent dans des conditions précaires. Les plus chanceux trouvent un logement, les autres survivent dans des camps ou dans la rue.

Le centre SOHRAM, soutenu par l'ACAT-Suisse, offre un soutien psychologique aux personnes victimes de graves traumatismes, ainsi que des programmes éducatifs. SOHRAM donne également une modeste aide matérielle à ces victimes. Qu'elles soient turques, kurdes ou arabes. SOHRAM est né d'un besoin d'offrir des thérapies à des victimes de torture et du conflit entre le gouvernement et le PKK. Aujourd'hui, le centre prend aussi en charge des réfugiés. Dans la crise actuelle des migrations, SOHRAM représente, aux dires d'un réfugié, « une goutte d'eau dans le désert ».

L'appel aux dons joint à ce bulletin permettra à SOHRAM de continuer ce travail sur le terrain, auprès des victimes. Nous vous remercions de votre générosité. **HG**



Impressum

Editrice : ACAT-Suisse, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Speichergasse 29, Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 312 20 44, info@acat.ch
Compte postal 12-39693-7
Equipe de rédaction : Hortense Gianini (HG) (responsable, h.gianini@acat.ch), Bettina Ryser Ndeye (BR), Lise Corpataux (LC), Yavuz Binbay, Özcan Yilmaz
Traduction : Hortense Gianini, Lise Corpataux
Photo de couverture : Une famille yézidie devant leur tente dans un camp à Diyarbakir, Turquie © Photo Corbis
Conception graphique de la maquette : www.neuweiss.ch, Bea Würgler, Berne
Impression : Brunner AG, Druck und Medien, Kriens
Prochaine édition : février 2016
Tirages : 550 exemplaires en allemand, 560 en français

Les droits de l'homme et la question kurde en Turquie

Les Kurdes parlent une langue indo-européenne composée de plusieurs dialectes. Majoritairement musulman sunnite, le peuple kurde comprend également des yézidis (ézidi), alévis (kizilbas) et des chiites (fayli). Leur nombre est estimé entre 12 à 15 millions en Turquie, 5 à 8 millions en Iran, 4 à 5 millions en Irak et 1 à 2 millions en Syrie.

Leur pays est appelé le Kurdistan (littéralement le pays des Kurdes) depuis le XI[ème] siècle. Au XVIe siècle, il est divisé entre les empires ottoman et safavide. Pendant la Première Guerre mondiale, les Kurdes tentent de créer leur propre Etat. Le Traité de Sèvres, signé en 1920 entre les Alliés et l'Empire ottoman, reconnait cette possibilité. Cependant, la victoire des nationalistes turcs conduit les Alliés à signer en 1923 le traité de Lausanne. Celui-ci annihile le projet d'un Etat kurde et consacre la division du Kurdistan ottoman entre l'Irak, la Syrie et la Turquie.

Ces nouveaux Etats-nations et l'Iran instaurent leur contrôle sur les territoires kurdes et tentent d'assimiler les Kurdes à leur langue et leur culture. En Turquie, dès 1924, les publications en kurde, les activités en faveur de la langue et de l'identité kurdes ainsi que les mots «kurde» et «Kurdistan» sont interdits. Entre 1924 et 1938, la pénétration étatique ainsi que les politiques d'assimilation provoquent de nombreuses révoltes kurdes qui sont écrasées. La répression se solde également par des massacres à grande échelle, des destructions de villages et de villes, ainsi que de vastes transferts de populations kurdes vers l'ouest de la Turquie.

Ainsi, dès la fin de la Grande guerre, le traitement des Kurdes et la répression de leur lutte deviennent l'une des principales sources de violations des droits humains en Turquie, tout comme les autres Etats concernés par la question kurde. Mais, étant donné le caractère national et la dimension territoriale de leurs revendications, les Kurdes ne bénéficient d'aucune protection internationale dans l'entre-deux-guerres et dans la période de la guerre froide.

Se basant sur l'héritage ottoman, la Turquie ne reconnaît le statut de minorité qu'à certains groupes non musulmans. Elle considère toute revendication en faveur de la culture et identité kurde comme une menace à son intégrité territoriale. Elle refuse d'appliquer les dispositions du Traité de Lausanne permettant l'utilisation d'une langue quelconque dans leurs diverses relations, surtout dans la presse et les publications pour tous les ressortissants turcs.

Le refus des Alliés de remettre en question les frontières qu'ils ont mises en place à la fin de la Guerre et le contexte international de l'entre-deux-guerres empêchent aussi les Kurdes de trouver une protection internationale.

Dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les représentants kurdes s'adressent à l'Organisation des Nations unies pour bénéficier de la protection des droits de l'homme. Mais, marquée par l'expérience des années 1930 liée à la question des minorités et convaincue que l'homogénéité de ses Etats membres contribue à la stabilité du système international, la nouvelle organisation privilégie une approche assimilationniste accompagnée d'une protection des droits individuels. De nombreux pactes et conventions tenteront ainsi de mettre en place une protection internationale des droits civils, sociaux, culturels et politiques. Néanmoins, à travers leurs réserves à ces pactes et conventions, la Turquie et les autres Etats concernés par la question kurde limitent l'application des droits découlant de ces normes. Les rivalités est-ouest et les alliances régionales empêchent également les Kurdes de bénéficier d'une protection internationale.

Les coups d'Etats successifs que la Turquie a connus en 1960, 1971 et 1980 se sont soldés par de nombreuses violations des droits de l'homme. Mais, dès 1984, avec le début de la lutte armée du PKK (Partiya Karkeren Kurdistan, Parti des travailleurs du Kurdistan) contre le gouvernement turc, la grande majorité des violations massives des droits humains surtout dans les années 1990 était liée à la question kurde.

Cependant, la volonté de la Turquie de se rapprocher de l'Europe permettra aux Kurdes de ce pays de bénéficier d'un mécanisme international pour faire valoir leurs droits et lutter contre les discriminations à leur encontre. La Turquie est membre du Conseil de l'Europe dès 1949 et est partie à la Convention européenne des droits de l'homme dès 1950. Mais, c'est seulement à partir de 1987 et 1990 et grâce à son désir d'adhérer à l'Union européenne, qu'elle reconnaît respectivement le recours individuel à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la juridiction obligatoire de cette dernière. Avec la reconnaissance officielle en 1999 de statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne (UE), les rapports réguliers de la Commission européenne sur les progrès accomplis par la Turquie et les réformes de celle-ci pour répondre aux critères d'adhésion (critères de Copenhague) ont également permis aux Kurdes de faire valoir leurs droits.

Cependant, il faut souligner que dans le cas de la CEDH et de l'UE, il s'agit d'une protection des droits individuels (tels le droit à la vie, l'interdiction de la torture, la liberté d'opinion et d'expression...) et non pas collectifs.

En 1999, le PKK a unilatéralement arrêté sa lutte armée. De nombreuses réformes de démocratisation réalisées par la Turquie pour adhérer à l'UE ont amélioré la situation. Mais, la reprise des combats entre le PKK et l'armée en 2012 et surtout depuis l'été 2015 a donné lieu à de nombreuses violations des droits de l'homme et fait resurgir le spectre des années 1990.

Özcan Yilmaz
Université de Genève, Département d'histoire générale et Global Studies Institute

Docteur en études internationales (IHEID-Genève). Enseigne l'histoire des relations internationales, du Moyen-Orient, de l'Empire ottoman et de la Turquie contemporaine à l'Université de Genève. Il a publié notamment *La Formation de la nation kurde en Turquie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2013. Contact : ozcan.yilmaz@unige.ch



Yavuz Binbay est le fondateur et directeur du Centre SOHRAM, basé à Diyarbakir. Ce centre offre des psychothérapies aux victimes de la violence et un programme éducatif pour leurs enfants. Il nous livre ses impressions depuis le terrain.

Diyarbakir, terre de refuge, terre meurtrie

L'afflux de réfugiés provenant de Syrie et d'Irak dans notre région, au sud-est de la Turquie, a donné à SOHRAM une importance et une mission nouvelles. Avec la guerre civile depuis cinq ans en Syrie et, depuis l'été 2014, les exactions de Daesh (Etat islamique) auto-proclamé califat, massacrant ceux qui ne se soumettent à leur façon de voir l'islam, la situation est tendue. En Turquie, la montée de l'islamisme favorise une atmosphère de haine ethnique et religieuse.



Violence de rue entre des policiers anti-émeute et des manifestants kurdes après les élections du 1er novembre 2015, Diyarbakir © AFP

Un retour à la violence

Durant les trois années de cessez-le-feu entre l'Etat turc et le PKK, la situation s'était calmée et l'espoir de paix avait germé. Durant cette période, il n'y a eu aucune opération des forces spéciales de l'armée et de la police. La torture et les arrestations n'ont donc pas été massives.

Depuis la reprise du conflit entre l'Etat turc et le PKK, ajoutée à la croissance du groupe Daesh, la situation dans la région est brutalement retombée dans un climat de violence. Depuis trois mois, selon les déclarations des médias, environ 2'200 personnes sont mortes (dont 83 mineurs) et des centaines ont été blessées. Des milliers d'autres ont été soumises à des gardes à vue ou arrêtées. Nous pensons qu'environ 300 à 350 mineurs ont été arrêtés et envoyés dans des prisons situées hors de la région, provoquant de grandes difficultés pour les visites de leurs familles. D'après les déclarations officielles, les prisons de la région sont pleines et les personnes arrêtées sont envoyées dans d'autres provinces.

La population craint de retomber dans le climat de violence des années 1990-1999. Elle a peur que la Turquie se déstabilise, comme la Syrie. Une migration interne est en cours depuis trois mois. Environ 50'000 personnes ont quitté leurs villes ou villages.

Un afflux de réfugiés syriens

A cette situation s'ajoute la problématique des réfugiés syriens victimes de la guerre. Leur nombre a énormément augmenté à Diyarbakir et dans toutes les villes de la région du sud-est. Ils sont également victimes du groupe djihadiste le plus brutal, l'Etat islamique d'Irak et du Levant (EIIL ou Daesh). On ne peut le considérer ni comme un mouvement idéologique ni comme un mouvement religieux. Selon mon observation, il s'agit d'une armée internationale du crime. Daesh considère comme ennemies

toutes les ethnies – Arabes, Kurdes, Araméens, Yézidis, Arméniens - et toutes les religions – Chiites, Chrétiens et même les Sunnites qui ne lui obéissent pas. Leurs combattants ne sont pas homogènes, ils sont d'origine très diverse, Arabes, Tchétchènes, Kurdes, Turcs, Européens, Indonésiens etc..

Depuis l'aggravation de la guerre civile en Syrie, en 2012, et depuis les exactions commises par les terroristes de l'Etat islamique en été 2015, les réfugiés affluent en Turquie. Diyarbakir est proche de la frontière syrienne et irakienne. Le gouvernement turc a donné en juillet 2015 le chiffre de trois millions de réfugiés en Turquie, sûrement inférieur à la réalité. Seuls 220'000 sont hébergés dans des camps ouverts par le gouvernement turc et par le Haut-Commissariat aux réfugiés. Ces camps sont souvent sous la coupe de groupes islamistes, ce qui rend la vie encore plus difficile pour les chrétiens, les Yézidis, les Alévis et autres communautés. Ceux qui ne sont pas hébergés dans des camps, soit environ 90 % des réfugiés en Turquie, doivent se débrouiller, demander l'hospitalité, dormir dans la rue, mendier. Les plus fortunés essaient de fuir la Turquie puis cherchent une possibilité d'atteindre l'Europe. On estime à 100'000-150'000 le nombre de réfugiés à Diyarbakir qui vivent hors des camps. Ces gens ne reçoivent aucune assistance de l'Etat ni aide internationale.

Comme dans tout pays qui connaît un afflux massif de réfugiés, la population turque développe une hostilité croissante envers eux. Il se pose en outre la question de la langue : ces réfugiés parlent en général arabe, langue qui n'est parlée que par une minorité de Turcs. Quelques-uns parlent kurde et ont plus de chance de se faire comprendre dans les régions majoritairement kurdes de Turquie, et de trouver des petits boulots. SOHRAM a ouvert un cours de turc pour réfugiés syriens afin de faciliter leur recherche de travail et la prise de contact avec leur entourage.

L'inquiétude augmente à l'approche de l'hiver qui peut être très rude dans la région. La plupart des réfugiés ont trouvé un lieu pour se protéger du froid. Les plus chanceux qui ont un petit boulot peuvent payer un loyer et partager un appartement avec plusieurs familles. Les plus malheureux sont les malades, les femmes enceintes, les enfants, celles et ceux qui appartiennent à des minorités religieuses (Chrétiens, Yézidis, Alévis, etc.).

Yavuz Binbay

Une aide pour les réfugiés syriens

Depuis l'automne 2013, SOHRAM s'efforce d'aider les réfugiés en obtenant pour eux de l'alimentation ou de l'hébergement gratuit, en offrant des cours de turc, en soignant les malades et en scolarisant des enfants. Une attention particulière a été accordée aux bébés, pour lesquels nous avons organisé une récolte de lait. SOHRAM est aussi l'unique centre qui offre un service psychothérapeutique en arabe.

Nous avons aussi créé un Comité de réfugiés qui bénéfice du soutien de SOHRAM pour améliorer l'aide. Ce comité est composé de jeunes bénévoles syriens et de bénévoles de SOHRAM.

Les buts du comité sont :

- d'organiser la distribution d'aide aux réfugiés ;
- d'informer sur l'importance de rester proche de ses frontières pour un retour au pays ;
- d'augmenter l'espoir et encourager un retour ;
- de fournir des informations sur les dangers de la migration clandestine vers l'Europe ;
- de créer une vision et une mentalité non-violente ;
- de créer un réseau entre les réfugiés et organiser des réunions pour renforcer la solidarité ;

Les Syriens cherchent un refuge pour se mettre en sécurité avec leur famille. Nous essayons de les aider au maximum malgré notre budget limité. Notre centre est devenu un lieu de rencontre pour ces personnes. Il représente une lueur d'espoir pour les bébés, les enfants, les adultes, les personnes âgée et les victimes de la torture et de la violence. **YB**



© SOHRAM

TEMOIGNAGES

« Grâce au soutient que SOHRAM apporte aux membres de ma famille, il y a un petit peu de joie dans notre vie »

Omar Ammar

«Je viens de la ville d'Alep. Avant la guerre, je travaillais comme comptable. J'avais un beau logement où je vivais avec ma famille.

Des combats ont commencé entre l'armée syrienne et le groupe islamiste. Les troupes se sont ensuite retirées et l'armée syrienne s'est mise à bombarder la ville. J'ai alors perdu sept membres de ma famille, dont une fillette de 7 ans, ainsi que des frères et des cousins. Les différents quartiers de la ville sont passés sous le contrôle de divers groupes islamistes ou de l'armée syrienne, et la situation ne cessait de changer [...].

Lorsque les soldats ont quitté la ville, chaque groupe islamiste a commencé à obliger les hommes à combattre à ses côtés. J'ai été ainsi emmené deux fois au poste de commandement d'un de ces groupes où on m'a forcé à me joindre à lui. C'était une vraie horreur. Sous mes yeux, ils ont décapité deux personnes de religion alévie. Ils les accusaient d'être des infidèles, et ils m'ont demandé si j'étais fidèle. Je leur ai juré que je l'étais et que je serais avec eux. La deuxième fois, ils m'ont emmené avec ma femme et mes enfants. C'était comme un film d'horreur. Ils les ont maltraités et ont menacé de décapiter mes enfants. Ma femme avait accouché 4 mois plus tôt, et ils ont menacé de la maltraiter et de la harceler. Ils m'ont dit que je serais déshonoré et que je devrais me séparer de ma femme. Si je voulais la garder, je devais leur verser une certaine somme. Je leur ai donné 1000 dollars.

En décembre 2013, nous avons pris la décision, ma femme et moi, de nous enfuir en Turquie, car ce pays est proche d'Alep. Nous avons payé un groupe pour qu'il nous conduise à la frontière turque. Nous avons passé plusieurs zones contrôlées par différents groupes, et il fallait payer chacun d'eux. Quand nous sommes arrivés en Turquie, il ne nous restait presque plus rien.

Avec deux autres familles, nous avons loué un petit logement vétuste. J'ai trouvé du travail dans un restaurant, à la plonge. Je gagne 300 livres turques par mois, qui servent à payer le loyer.

La nuit, je fais des cauchemars, je rêve de bombardements, de la mort des membres de ma famille, de la peur d'être décapité et des menaces des groupes islamistes et de celles des soldats. Je souffre de dépression et d'insomnies fréquentes.

Il ne reste plus rien de ma vie, je n'ai plus de pays, tout est détruit. Je n'ai pas d'espoir pour l'avenir. Pour consoler mon enfant, je lui ai dit qu'un jour, nous retournerons dans notre pays. Mais je n'y crois pas moi-même. [...]

Grâce au soutien que Sohram apporte aux membres de la famille, il y a un petit peu de joie dans notre vie. Comme une goutte d'eau dans le désert.»



Le centre SOHRAM est devenu un lieu de rencontre et de joie pour des réfugiés © SOHRAM

« Nous allons tous mourir loin de chez nous, comme de pauvres réfugiés »

Alîye Shammar

«Je viens de la ville de Homs. Avant la guerre civile, je travaillais comme coiffeuse. Nous avions un beau logis et vivions en famille.

Puis les combats ont commencé entre les troupes syriennes et les groupes islamistes. Après un certain temps, les soldats se sont retirés et l'armée syrienne s'est mise à bombarder la ville. J'ai perdu plusieurs membres de ma famille : un garçon de six ans, une fillette de 9 ans et une belle-sœur lors d'un bombardement, et deux frères, deux cousins et un beau-frère dans des affrontements armés. Nous n'avons pas retrouvé le corps d'un de mes frères, ni celui de ma belle-sœur. Je les vois dans mes rêves, ils me demandent de les retrouver…

Chaque quartier de la ville était sous le contrôle d'un groupe islamiste différent. A tout moment, le contrôle du quartier changeait, passant de groupes islamistes aux soldats syriens. Plus aucun ordre ne régnait dans la ville, c'était le chaos.



Réfugiés à Diyarbakir. Ils sont quelque 150'000 dans la ville © SOHRAM

A chaque changement, le groupe qui contrôlait la zone exigeait une obéissance totale de notre part. Ils nous interrogeaient et forçaient les hommes à se joindre à eux. Mon mari s'est caché, alors ils m'ont demandé : « Où est ton mari ? ». Ils m'ont menacée de tuer tous les membres de ma famille si je ne collaborais pas… Et je devais leur obéir pour assurer la sécurité de ma famille…

En mars 2014, nous avons décidé, mon mari et moi, de nous enfuir en Turquie avec le reste de notre famille. […]

Nous avons loué un logement avec quatre autres familles. Nous nous en partageons les pièces ; chaque famille s'est installée dans l'une d'elles. Mon mari est à la recherche de n'importe quel travail. Moi, je travaille chez un coiffeur. C'est SOHRAM qui m'a trouvé cet emploi. Je gagne 250 livres turques par mois. Ce travail est comme un cadeau du ciel, puisqu'il me permet de payer notre loyer. Il y a des milliers de réfugiés qui ne peuvent pas payer de loyer et qui vivent dans la rue avec leurs familles.

Nous aimerions rentrer un jour dans notre pays et c'est ce que nous demandons dans toutes nos prières. Mais ni moi, ni mes voisins n'ont l'espoir de pouvoir y retourner. Nous allons tous mourir loin de chez nous, comme de pauvres réfugiés.»

Source :
Témoignages de réfugiés syriens recueillis par le Centre SOHRAM – Diyarbakir

DOCUMENTATION

Livre : *La bâtarde d'Istanbul*, d'Elif Shafak

« Chez les Kazanci, Turcs d'Istanbul, les femmes sont pimentées, hypocondriaques, aiment l'amour et parlent avec les djinn, tandis que les hommes s'envolent trop tôt - pour l'au-delà ou pour l'Amérique, comme l'oncle Mustafa.

Chez les Tchakhmakhchian, Arméniens émigrés aux Etats-Unis dans les années 20, quel que soit le sexe auquel on appartient, on est très attaché à son identité et à ses traditions.

Le divorce de Barsam et Rose, puis le remariage de celle-ci avec un Turc nommé Mustafa suscitent l'indignation générale. Quand, à l'âge de vingt et un ans, la fille de Rose et de Barsam, désireuse de comprendre d'où vient son peuple, gagne en secret Istanbul, elle est hébergée par la chaleureuse famille de son beau-père.

L'amitié naissante d'Armanoush Tchakhmakhchian et de la jeune Asya Kazanci, la «bâtarde», va faire voler en éclats les secrets les mieux gardés.

Avec ses intrigues à foison, ses personnages pour le moins extravagants et l'humour corrosif qui le traverse, La Bâtarde d'Istanbul pose une question essentielle: que sait-on vraiment de ses origines ? ».

Cette fiction aborde la thématique du génocide de la minorité arménienne et l'impact de ce drame sur les descendants, tant du côté turc qu'arménien, au travers de l'amitié entre les deux jeunes protagonistes. Un livre très fort, à la fois drôle et émouvant, qui a valu à son auteure d'être poursuivie en justice. Preuve que le génocide arménien est encore un sujet brûlant en Turquie. **HG**

Elif Shafak: *La bâtarde d'Istanbul*. Phébus, Paris, 2007.

CAMPAGNES

Mobilisez-vous !

Journée des droits de l'homme - Préservons nos droits fondamentaux!

L'initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers » lancée par l'UDC en mars 2015 menace nos droits fondamentaux. C'est aussi l'efficacité du travail des organisations de droits humains qu'elle met en péril. Face à cet enjeu, l'ACAT-Suisse et les Eglises nationales rappellent aux citoyens l'importance du système de protection des droits humains offert par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH).

Le 10 décembre 2015, Journée des droits de l'homme, est l'occasion idéale pour souligner l'importance des droits fondamentaux pour la démocratie, la sécurité et la liberté. Et de rappeler que la CrEDH tient un rôle capital dans le réexamen de plaintes de violation d'un droit fondamental lorsque les voies juridiques internes ont été épuisées.

Un dossier de campagne a été envoyé aux membres de l'ACAT-Suisse ainsi qu'à toutes les paroisses de Suisse. Il contient un flyer des Eglises qui présente les idées maîtresses d'un Etat de droit. La participation démocratique, l'exigence de justice et de solidarité ainsi que l'indépendance des tribunaux.

Et pour agir en faveur de ces principes ? Nous appelons chacun de vous, en tant que citoyen, à s'engager afin de préserver notre système de protection des droits de l'homme. Plus concrètement: être conscient du danger que présente l'initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers » pour notre Etat de droit et notre démocratie. La votation populaire aura lieu courant 2017. En tant que membre de l'ACAT-Suisse, vous pouvez mobiliser votre entourage et utiliser l'appel « Assumez vos responsabilités pour nos droits humains ! » comme base d'information. Cet appel a été lancé en 2014 par l'Association Dialogue CEDH, initiatrice de la campagne « Facteur de protection D – Les droits humains nous protègent ». Nous comptons sur vous pour en faire parler ! **LC**

Vous souhaitez plus d'informations sur le système de protection des droits fondamentaux? Commandez la brochure « La Convention européenne des droits de l'homme protège nos droits » éditée par l'association Dialogue CEDH, et consultez l'acatnews du mois de juin « Suisse : La Convention européenne des droits de l'homme en danger ». Les documents peuvent être téléchargés sur www.acat.ch ou commandés auprès de info@acat.ch ou au au 031 312 20 44.

Des nouvelles

... de la Journée mondiale contre la peine de mort 2015

Un débat sur la peine de mort pour trafic de drogue aux Conseil des droits de l'homme

Deux organisations membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort, The Advocates for Human Rights et Ensemble contre la peine de mort (ECPM), ont ouvert le débat sur la peine de mort pour trafic de drogue lors d'une table ronde en marge de la 30ème session du Conseil des droits de l'homme, le 28 septembre 2015. Ce panel a permis d'entamer une action de lobbying en vue de la prochaine Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le problème mondial des drogues (UNGASS), en avril 2016.

Au cours de la discussion, la délégation de Singapour a soutenu que la peine de mort est un « moyen de dissuasion efficace » pour contrebalancer le trafic de drogue dans son pays. Cependant, aucune étude scientifique n'a jamais prouvé les effets dissuasifs de la peine capitale. Par ailleurs, la directrice de International Drug Policy Consortium, Ann Fordham, a affiché les effets négatifs provoqués par la peur de sanctions pénales. Les personnes faisant usage de drogues ne font souvent pas appel aux services de réduction des risques par crainte des sanctions.

Les organisations présentes au panel ont déclaré que l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), dans son mandat de lutte contre le trafic de drogue, porte sa part de responsabilité dans les politiques anti-drogue agressives mises en œuvre dans certains pays. Pour le cas de l'Iran, elles ont donc demandé à l'ONUDC, et aux pays donateurs coopérant avec ce pays, de conditionner leur coopération à un moratoire sur la peine de mort pour les crimes liés à la drogue.

Le panel s'est terminé sur une volonté commune de mettre un frein aux politiques anti-drogue qui sont susceptibles de violer les droits fondamentaux. Un bon point de départ pour les discussions qui auront lieu dans le cadre de l'UNGASS en avril 2016.

Mobilisation contre la peine de mort pour trafic de drogue au Vietnam

3632 signatures ont été récoltées pour demander au Ministère français des affaires étrangères un renforcement du dialogue avec le Vietnam sur la question de la peine de mort pour trafic de drogue. L'action a été lancée par l'ACAT-France et relayée par l'ACAT-Suisse et l'ACAT-Belgique.

Les signatures ont été remises le 12 novembre à M. Romaric Roignan, directeur de cabinet de la Secrétaire d'Etat à la coopération et à la francophonie. Lors de l'entretien avec l'ACAT-France, il a souligné le besoin de prudence dans les relations historiquement compliquées entre le Vietnam et la France. Il a cependant ajouté que le Ministère, conscient de l'enjeu de la problématique, a déjà mis à l'étude une visite ministérielle au Vietnam pour 2016. Le premier objectif visé étant la réduction du nombre d'infractions passibles de la peine de mort.

Le gouvernement suisse est également attentif à l'évolution de la situation de la peine de mort au Vietnam. Dans le dialogue établi avec ce pays en matière de droits humains, il est également question de réduction des crimes passibles de la peine de mort. Aussi, lors du dernier passage du Vietnam à l'Examen périodique universel (EPU) en 2014, la Suisse a recommandé la révision du droit interne sur la peine de mort afin qu'il soit en conformité avec les standards internationaux. **LC**



30 trafiquants de drogue sont condamnés à mort, Vietnam, 2014 © AFP

Nouvelles perspectives pour l'ACAT-Suisse

Le Comité et le Secrétariat ont eu, ces derniers mois, l'esprit bien occupé par la future orientation de l'engagement de l'ACAT-Suisse. Le contexte sociétal, les modes d'action et leurs effets ont fortement changé depuis la fondation de l'ACAT dans les années 1970 (1981 en Suisse). Voici quelques-uns de ces changements :

- La torture n'est plus taboue. Elle est quotidiennement présente dans les médias et autres supports.
- La diminution du nombre de membres est un phénomène sociétal, avec lequel les églises et les associations doivent être aux prises – la question des nouvelles formes de participation se pose.
- Au vu des plateformes de mobilisation sur internet qui, en peu de temps, sont capables de rassembler des centaines de milliers de signatures, la question de l'impact de nos lettres d'interventions s'impose.
- Le nombre d'ONG et d'œuvres d'entraide a augmenté de manière continue depuis les années 1960. En 2014, quelque 4045 ONG bénéficient du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU (40 en 1948). L'ONG actuelle doit donc se spécialiser pour mieux se profiler.
- Dans un monde globalisé, le réseautage et la coordination entre des acteurs aux objectifs similaires est toujours plus important.

Vers un approfondissement

Que signifient ces changements pour l'ACAT-Suisse? Quels sont, aujourd'hui, les moyens appropriés pour atteindre l'objectif d'un monde sans torture ni peine de mort ? Quels rôles les membres, les groupes, le Comité et le Secrétariat doivent-ils jouer ?

L'ACAT-Suisse doit se concentrer sur un spectre moins large de pays, de cas et de problématiques. Les exigences de qualité et d'actualité de la sensibilisation et des actions que nous proposons à nos publics ont nettement augmenté. Au temps d'internet, les informations et les propositions d'actions sont disponibles en un clic de souris. C'est la raison pour laquelle nous devons faire le choix de problématiques et de zones géographiques sur lesquelles se concentrer. Nous devons rechercher de nouveaux créneaux où notre expertise peut avoir davantage d'impact positif pour les victimes. Aussi, afin d'intéresser davantage les jeunes à s'engager auprès de l'ACAT, nous réfléchissons à diversifier les moyens par lesquels ils peuvent se rendre utiles, outre l'affiliation à l'organisation.

Ce qui reste : Hier, aujourd'hui et demain, l'ACAT-Suisse peut toujours compter sur une large base de membres qui relaient le travail et permettent un effet multiplicateur. Par tradition, les églises et les milieux ecclésiaux sont notre public cible, et nous souhaitons continuer à les sensibiliser et à les motiver à agir et prier pour les victimes de torture.

Perspectives pour 2016

Cette analyse de la situation a amené le Comité à décider d'un plan de mesures qui sera progressivement mis en application dès janvier 2016. L'idée de base est, dans le futur, de travailler des thèmes prioritaires dans une période plus large avec diverses méthodes et modes d'intervention. Pour atteindre cet objectif, nous allons intensifier le travail avec la FIACAT et le réseau des ACAT, avec des ONG des pays concernés et des organisations partenaires en Suisse. Nous voulons renforcer le focus sur les droits humains en Suisse et sur l'engagement international de notre pays. Une mesure à prendre est d'intégrer dans nos appels urgents réguliers (brochure «Agir avec l'ACAT») des lettres en faveur de condamnés à mort et de dissoudre le réseau séparé SOS-peine de mort fin 2015, afin de libérer du temps pour travailler ces thèmes.

Ce processus de changement va s'échelonner sur un certain temps. Nous continuerons de proposer régulièrement aux membres des formes d'action familières. Le plan des envois pour le premier semestre 2016 sera joint au premier envoi de janvier.

Nous prenons volontiers vos suggestions et questions ou propositions en considération. Nous nous réjouissons de cheminer avec nos membres vers ces nouvelles voies pour un monde sans torture ni peine de mort. Nous vous remercions pour votre soutien. **BR**

Création d'un groupe ACAT à Berne

André Galli et Hans Ueli Wäckerli, deux membres de l'ACAT que nous connaissons bien, souhaitent lancer un groupe ACAT à Berne. Ils nous ont demandé de les soutenir dans ce projet.

Nous relayons leur demande avec plaisir et vous demandons, si vous êtes intéressés, de remplir le questionnaire au lien suivant http://doodle.com/poll/5qtbxa6hm76y9ynx. Votre réponse sera transmise directement aux initiateurs.

Vous pouvez aussi vous annoncer auprès du Secrétariat de l'ACAT-Suisse.

Nous vous remercions pour votre intérêt.

Vœux de fin d'année

Le Comité ainsi que l'équipe du Secrétariat souhaitent à tous les membres une belle période de l'Avent et de bonnes fêtes de fin d'année !

Le Secrétariat sera fermé durant la période des fêtes du jeudi 24.12.2015 au dimanche 03.01.2016.

Communication de fin d'année aux groupes ACAT

L'année touche bientôt à sa fin et le moment est venu pour les responsables des groupes ACAT de nous faire parvenir leurs rapports d'activités 2015. Le but n'est pas d'avoir un rapport détaillé mais un aperçu de vos activités et éventuellement d'énumérer quelques événements marquants. Merci d'envoyer vos rapports pour le mercredi 13 janvier 2016, par courrier électronique à info@acat.ch ou par la poste à l'adresse du Secrétariat. Nous vous remercions pour votre dévouement.

Nous invitons aussi les groupes à transmettre au Secrétariat leurs événements publics, afin de pouvoir en faire la publicité sur notre site.

Nous vous rappelons encore que tous les groupes ACAT qui ont un compte postal, un compte bancaire ou des liquidités sont tenus de nous communiquer les comptes annuels de toutes leurs recettes et dépenses. Le délai est également fixé au 13 janvier 2016. Merci d'envoyer vos documents par courrier postal ou électronique à Alexander Eigenheer, a.eigenheer@acat.ch.

Je souhaite soutenir l'ACAT-Suisse

☐ **En tant que membre actif**
☐ Membre individuel : cotisation annuelle 70 fr. minimum (personne à revenue modeste : cotisation réduite à 35 fr. minimum
☐ Couple : cotisation annuelle 90 fr. (réduction : 45 fr.)
☐ Collectivité (paroisse, association, entreprise, etc) : cotisation annuelle 140 fr. minimum

☐ **En tant que membre passif**
Je fixe moi-même le montant de ma contribution mensuelle ou annuelle

☐ **Par un don**
☐ Veuillez m'envoyer..... bulletin(s) de versement
☐ Je verse un don sur le compte postal 12-39693-7, ACAT-Suisse

Mes coordonnées:

Organisation .....

Prénom * ..... Nom * .....

Rue * .....

NPA, Lieu * .....

Tél. ..... E-mail .....

Confession ..... Année de naissance .....

Date * ..... Signature * .....

* Données obligatoires

Décembre 2015

Lausanne	Di, 06.12	18:00 - 20:00	«**Objectif Terre, mission possible**», **célébration oecuménique.** Ensemble, les Eglises catholique, réformée et évangéliques et 47 ONG chrétiennes veulent célébrer les quinze ans des «Objectifs du millénaire pour le développement» proposés par l'ONU et s'engager dans les «Objectifs du développement durable» pour améliorer les conditions de vie de tout être humain, protéger l'environnement et renforcer la paix. Lieu : Cathédrale de Lausanne. Avec la participation de l'ACAT-Suisse
Lausanne	Je 10.12 - Sa 12.10		**Marché de Noël solidaire** en présence de 38 associations. Organisé par Pôle Sud et la Fédération vaudoise de coopération, cet événement convivial et solidaire occupera les trois étages du centre socio-culturel de l'Union syndicale vaudoise, au cœur de Lausanne. Lieu: Pôle Sud, Av. Jean-Jacques Mercier 3, Lausanne /Flon

Prière d'affranchir

ACAT-Suisse
Speichergasse 29
Case postale
CH-3001 Berne